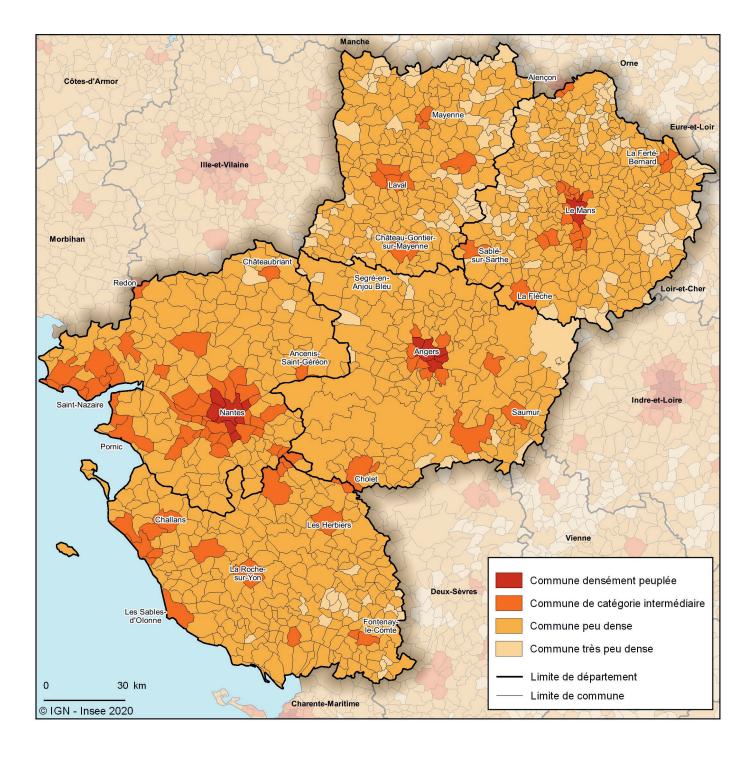
Grille communale de densité



Grille communale de densité

Objectifs

L'objectif de la grille communale de densité est de mesurer la densité de population telle que les habitants peuvent la percevoir. Elle vise à aller plus loin que l'indicateur communal traditionnel de densité. En effet, deux communes de même superficie et de populations équivalentes auront la même densité de population, alors que la population peut être répartie très différemment sur les territoires, par exemple lorsqu'une grande partie de la commune n'est pas habitée.

Pour prendre en compte la répartition de la population communale dans l'espace, la grille communale de densité s'appuie sur la distribution de la population à l'intérieur de la commune en découpant le territoire en carreaux d'un kilomètre (km) de côté. Elle repère ainsi des zones d'agglomération de la population. L'importance de ces zones au sein des communes va permettre de les caractériser (ce que ne permet pas la densité communale habituelle).

Cette classification reprend les travaux d'Eurostat. La grille communale permet ainsi de distinguer quatre catégories de communes :

- les communes densément peuplées ;
- les communes de catégorie intermédiaire ;
- les communes peu denses ;
- les communes très peu denses.

Définitions

Les données de population sont issues des fichiers démographiques sur les logements et les individus (Fidéli) de 2018.

Distinction des communes denses et peu denses

La grille de densité utilise comme brique de base le carreau d'un km de côté. Les carreaux dont la densité est supérieure ou égale à 300 habitants par km² sont sélectionnés comme denses.

Les mailles denses sont ensuite définies comme les groupements de carreaux denses voisins, et sont redécoupées en carreaux de 200 mètres de côté.

On calcule ensuite la part de la population communale vivant dans une maille dense :

- si cette part est supérieure à 50 %, la commune est considérée comme étant dense ou intermédiaire ;
- si elle est inférieure ou égale à 50 %, la commune est considérée comme peu dense.

Distinction des communes densément peuplées et intermédiaires parmi les communes denses

Pour différencier le très dense et l'intermédiaire, on définit des centres très denses selon la même méthode, en définissant cette fois les carreaux très denses comme ceux dont la densité est supérieure ou égale à 1 500 habitants par km².

Les carreaux très denses sont ensuite agrégés dans des « centres très denses » dont la population est d'au moins 50 000 habitants.

On calcule la part de la population communale vivant dans ces centres très denses :

- si cette part est supérieure à 50 %, la commune est considérée comme densément peuplée ;
- si elle est inférieure ou égale à 50 %, la commune est considérée de densité intermédiaire.

Ajout d'un degré à la typologie européenne : les communes très peu denses

Ce gradient supplémentaire a été réalisé selon une démarche identique à celle de la typologie séparant le dense du peu dense. Les carreaux dont la densité est supérieure ou égale à 25 habitants par km² sont identifiés.

Lorsqu'on parvient à une agrégation de carreaux dont la population est d'au moins 300 habitants, cette agrégation de carreaux est appelée « maille peu dense ».

Sur le territoire de chaque commune définie comme peu dense précédemment, on calcule la population communale qui réside dans ces mailles peu denses, puis la part de cette population sur la population communale :

- si cette part est supérieure à 50 %, la commune est considérée comme très peu dense ;
- si elle est inférieure ou égale à 50 %, la commune est considérée comme peu dense.